

## La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

La Communauté de communes est née le 1er janvier 2017 à la suite de la loi NOTRe. Elle est le fruit de la fusion de trois anciennes collectivités : les Communautés de communes des Portes du Morvan, des Grands Lacs du Morvan et du Haut-Morvan.

Ses 34 communes et leurs 13 456 habitants se rassemblent autour **d'une identité commune forte: celle du Morvan.**

### Le territoire est riche de nombreux atouts :

- **Des lieux qui résonnent à l'échelle régionale et nationale** (Château-Chinon, les Grands Lacs, Bibracte, le Châlaux, Bazoches, le Saut de Gouloux...);
- **Un territoire attractif** : env. 45% de résidents secondaires, le 1er site naturel de fréquentation touristique de Bourgogne;
- **Des potentiels économiques à fort développement** : agriculture, forêt, tourisme, services, sapin de Noël, commerces, télétravail, économie sociale et solidaire...;
- **Une offre de services**, fragile mais présente et étoffée : maisons médicales, soins à domicile, pôles de médecine et longs séjours, hôpitaux de proximité, EHPAD;
- **Un tissu associatif culturel et sportif** dense et dynamique;
- **Un cadre de vie exceptionnel** : un environnement préservé, des paysages diversifiés marqueurs d'une histoire spécifique.

**Malgré ces atouts, le territoire, comme beaucoup en zone rurale reste très fragile.**

La Communauté de communes œuvre quotidiennement à **la réalisation de grands enjeux** :

- **Relever le défi démographique** ;
- **Soutenir le développement des entreprises existantes et l'accueil de porteurs de projets** ;
- **Revitaliser les centres-villes** ;
- **Soutenir les secteurs d'activités en tension** (agriculture, industrie du bois, petits commerces et artisanat) ;
- **Apporter les services essentiels à la population** (collecte des déchets, transport) ;
- **Communiquer sur les atouts du Morvan** : aux habitants pour favoriser le sentiment d'appartenance et à l'extérieur pour attirer touristes, entreprises et nouveaux arrivants.

Publiée 4 fois par an, la lettre d'information a vocation à rendre compte des projets structurants de notre territoire.

### Les élus de la Communauté de communes

Le conseil communautaire est composé de 50 élus issus des 34 communes de la collectivité ( il y a entre 1 et 7 élus par commune, en fonction du nombre d'habitants).

**Président de la Communauté de communes : Jean-Sébastien HALLIEZ**

**10 Vice-présidents en charge des thématiques suivantes :**

- **Fabien BAZIN** - développement économique ;
- **René BLANCHOT** - environnement (déchets, assainissement) ;
- **Marie-Christine GROSCHÉ** - développement touristique ;
- **Patrice GRIMARDIAS** - voirie et ressources humaines ;
- **Daniel MARTIN** - activités de pleine nature ;
- **Marie LECLERCQ** - santé et sport ;
- **Jean-Pierre LACROIX** - culture et vie associative ;
- **Jean-Jacques PIC** - finances ;
- **André GUYOLLOT** - chantiers d'insertion, forêt et agriculture ;
- **Pascal RATEAU** - social.

13 456  
habitants

34  
communes



Alligny-en-Morvan  
Arleuf  
Bazoches  
Blismes  
Brassy  
Châlaux  
Château-Chinon  
Campagne  
Château-Chinon Ville  
Châtin  
Chaumard  
Corancy  
Dommartin  
Dun-les-Places  
Empury  
Fâchin  
Gien-sur-Cure  
Glux-en-Glenne  
Gouloux  
Lavault-de-Frétoy  
Lormes  
Marigny-l'Église  
Montigny-en-Morvan  
Montsauche-Les-Settons  
Moux-en-Morvan  
Onlay  
Ouroux-en-Morvan  
Planchez  
Saint-Agnan  
Saint-André-en-Morvan  
Saint-Brisson  
Saint-Hilaire-en-Morvan  
Saint-Léger-de-Fougeret  
Saint-Martin-du-Puy  
Saint-Péreuse

## Culture L'école de musique et de danse fait sa rentrée, avec des tarifs harmonisés !

A sa création, la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs a pris la compétence « enseignement artistique », reprenant à sa charge l'offre précédemment portée par la Communauté de communes des Portes du Morvan et la commune de Château-Chinon Ville.

**Héritant de situations très disparates** sur les deux pôles d'enseignement de Lormes et de Château-Chinon, notamment en ce qui concernait les tarifs appliqués aux familles, et afin de **renforcer l'égalité d'accès à la musique pour tous**, le conseil communautaire a voté le 15 juin dernier en faveur d'une **harmonisation du service sur l'ensemble du territoire intercommunal**, dès la rentrée de septembre 2018.

Cette harmonisation a été rendue possible grâce à l'**engagement financier**



**A savoir :** Le Conseil départemental de la Nièvre finance l'enseignement artistique à hauteur de 43% à travers l'établissement public de coopération culturelle Reso. La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs quant à elle finance les 57% restants.

**des communes** qui participeront aux frais de scolarité des élèves résidents de leur commune.

Cet effort collectif de mise en place d'une politique tarifaire accessible et uniforme est un prérequis nécessaire à la **co-construction d'un projet pédagogique cohérent, équitable et ouvert à tous.**

### Elu Référent :

Jean-Pierre LACROIX  
Vice-président en charge de la culture

**Agent :** Vincent BONNET  
[vincent.bonnet@ccmorvan.fr](mailto:vincent.bonnet@ccmorvan.fr)

## Déchets

## Points d'apport volontaire, que s'est-il passé ?

La Communauté de communes fait appel à un prestataire pour l'enlèvement des déchets des conteneurs de tri (verre et papiers). **Vous avez certainement constaté que la collecte s'était faite de manière aléatoire et insuffisante, durant tout l'été.**

La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs l'a signifié à l'entreprise et lui a d'ores et déjà appliqué **des pénalités de retard de collecte**. Cette procédure doit permettre de faire pression sur elle afin qu'elle tienne ses engagements. A la suite d'une rencontre entre les élus nivernais et la société responsable de la collecte, **cette dernière s'est engagée à rendre le territoire propre d'ici à l'automne.**

**Stop aux incivilités :** le nettoyage au pied des conteneurs de tri et sur l'ensemble des communes, est de la responsabilité des communes, garantes de la salubrité publique. Nous constatons de plus en plus de dépôts au pied des conteneurs de tri sur l'ensemble du territoire. **Le geste de déposer ses déchets à terre (même sur son propre terrain) est un délit**, article R635-8 du Code Pénal relatif à l'abandon d'ordures et autres objets pouvant entraîner une amende de 5e catégorie jusqu'à 1500 €.

Pour lutter contre ces incivilités, **certains points seront équipés d'une surveillance vidéo** et les contrevenants pourront être poursuivis par les communes.

### Elu Référent :

René BLANCHOT  
Vice-président en charge de l'environnement

**Agent :** Laurence GADREY  
[laurence.gadrey@ccmorvan.fr](mailto:laurence.gadrey@ccmorvan.fr)

## Villages du futur Château-Chinon lance son « opération signalétique »

Six communes de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs ont été labellisées Villages du futur (Alligny-en-Morvan, Château-Chinon, Lormes, Montsauche-Les Settons, Moux-en-Morvan et Ouroux-en-Morvan). C'est l'occasion pour leurs habitants, mis à contribution en tant qu'experts de leurs territoires, de s'emparer des aménagements, des services et de l'image de leur village pour son futur.



La commune de Château-Chinon est engagée depuis 2016 dans la démarche des Villages du futur : focus sur le dernier événement en date et sur les prochaines étapes.

Le "LABO", constitué des agents de développement en charge des Villages du futur du Pays Nivernais Morvan, animé

par le Pays, a mené un **chantier participatif sur la signalétique** dans et aux entrées de la ville, le 8 septembre dernier lors du forum des associations. Les habitants étaient invités à échanger avec les élus et l'équipe des Villages du futur.

**A cette occasion, des diagnostics ont été effectués, à pied ou en minibus.**

L'occasion pour les habitants de se prononcer sur ces 3 questions :

- Qu'est-ce qui ne sert plus et qu'on enlève ?
- Qu'est-ce qu'on change (sur le fonds et la forme) ?
- Quels apports souhaite-t-on pour la commune et ses usagers ?

A la suite de cela, **une phase test sera lancée sous forme d'un chantier col-**

**lectif.** Tous les habitants seront les bienvenus pour construire, peindre, implanter, observer et évaluer une 1ère forme de signalétique pour la ville ! La commune pourra alors commander une nouvelle signalétique, **fruit d'un travail collaboratif et d'une démarche nouvelle de concertation.**

Si vous souhaitez participer à la prochaine étape de cette opération, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

### Elu Référent :

Jean-Jacques PIC  
Maire de Château-Chinon Ville

**Agent :** Elodie COUAILLER  
[elodie.couailler@ccmorvan.fr](mailto:elodie.couailler@ccmorvan.fr)

## Aménagement

# De la baie des ragondins à l'hôtel-restaurant de la Morvandelle, la poursuite des aménagements du lac des Settons est lancée



**A savoir:** Dans le cadre d'une convention de gestion avec l'Etat, la collectivité est en charge du développement et de la gestion du lac des Settons. L'été 2018 a été marqué par la présentation du contrat de station, qui a pour objectif la co-construction de l'avenir de la station touristique.

Dans le cadre du programme Pôle de nature financé par le Massif central, des travaux vont être menés à proximité du barrage dès l'automne 2018, avec pour objectifs de mettre en valeur et embellir cette porte d'entrée sur le lac des Settons. Quatre chantiers seront menés.

### Chantier 1 : La baie des ragondins

Le parking existant sera réaménagé. Les places de stationnement seront optimisées et des éléments paysagers viendront valoriser l'espace. Les points d'apport volontaire seront par conséquent relocalisés à proximité.

Un ponton en bois avec garde-corps sera installé sur la berge dans le prolongement du parking.

### Chantier 2 : Aménagement d'une place dédiée aux animations

Cet espace sera réalisé en face du restaurant de la Sentinelle. Le choix s'est porté sur cet endroit au regard de la vue exceptionnelle sur le lac. Une esplanade sera installée. Elle pourra accueil-

lir, dès l'été prochain, marchés, concerts et autres manifestations. Un ponton sera installé sur la berge pour permettre aux visiteurs de contempler la vue.

### Chantier 3 : Rive gauche, aux abords du barrage

Un réaménagement complet du stationnement sera effectué en contre-bas de l'hôtel-restaurant de la Morvandelle. Des emplacements sont prévus pour des autocars.

### Chantier 4 : Redonner de la lisibilité au sentier et sécuriser les cheminements

La fréquentation est importante de la Maison des Grands Lacs du Morvan à la baie des ragondins. Afin de sécuriser la promenade, de redonner de la lisibilité au sentier parfois entrecoupé, et inviter les visiteurs à l'emprunter, différentes interventions sont prévues : création d'une zone 30 km/h, installation de poteaux en bois pour délimiter la zone de promenade en bordure de route et d'un escalier entre les deux embarcadères, pour inviter à accéder au chemin bordant le lac.

Enfin, sur la rive droite comme sur la rive gauche, des plateaux en résine seront installés pour permettre aux piétons de traverser en toute sécurité.

**Montant du projet :** 235 300 €

**Financement :** Europe : 89 688 €,

Région : 68 237€, Etat : 26 890 €.

Le projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

### Elues Référentes :

Marie-Christine GROSCHE  
Vice-présidente en charge du tourisme  
Marie LECLERCQ - Maire de Montsauche-Les Settons

**Agent :** Myriam BETEMPS  
[myriam.betemps@ccmorvan.fr](mailto:myriam.betemps@ccmorvan.fr)



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

## Contacts

*Vous avez une interrogation, une remarque ou une suggestion ?*

**Communauté de communes  
Morvan Sommets et Grands lacs**

### Adresse

Place F. Mitterrand  
BP8 - 58120  
Château-Chinon

### Horaires

**Du lundi au jeudi :**  
9h-12h  
13h30-17h  
**Vendredi :**  
8h30-12h  
13h30-16h30

### Tél.

03 86 79 43 99

### Mail.

[contact@ccmorvan.fr](mailto:contact@ccmorvan.fr)

## Santé Ouverture de la maison de santé de Lormes



La maison de santé intercommunale de Lormes, fruit d'un travail partenarial intense, a ouvert ses portes.

Les professionnels s'installent progressivement dans ces locaux spacieux et ergonomiques qui, en réunissant les différents praticiens, participeront à améliorer l'offre et le suivi des soins.



La partie hôpital est dotée de 15 lits de médecine et 15 lits de réadaptation répartis dans des chambres vastes et confortables qui bénéficient de parties communes flambant neuves.



### Maison de santé

**Coût :** 800 000 €

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**Financements :** Etat, Europe

### Travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital

**Coût :** 4 500 000 €

**Maîtrise d'ouvrage :** hôpital

-cien de parties communes flambant neuves.

Une nouvelle tranche de travaux pour la réhabilitation de l'ancien hôpital est également en cours de réalisation.

### Elus Référents :

Marie LECLERCQ - Vice-présidente en charge de la santé  
Fabien BAZIN - Maire de Lormes

**Agent :** Justine BOUTEILLE-MARECHAL  
[justine.bouteille-marechal@ccmorvan.fr](mailto:justine.bouteille-marechal@ccmorvan.fr)

